

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-03/25C

Objet : TIERS-LIEU : DENOMINATION, FIXATION DES TARIFS ESPACES PRIVATIFS, APPROBATION DU CONTRAT DE PRESTATION ET DU REGLEMENT INTERIEUR.

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	28
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Louis SALA, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Joëlle CANAVY donne pouvoir à Jean ROMEO
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Anne-Marie PEGAR-BOIX donne pouvoir à Jacques FIGUERAS
Manon SABARDEIL donne pouvoir à Dominique ANDRAULT

Absents excusés : Stéphane CALVO, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Angèle PEREZ, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE, Thierry SOLDÀ.

Secrétaire de séance Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 20 mars 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », afin de proposer un dispositif complémentaire à l'hôtel d'entreprises et renforcer l'attractivité de son territoire, la Communauté de communes a décidé de développer une solution d'hébergement et services, à destination des entreprises, sous la forme d'un tiers-lieu dans ses parties privatives.

Un lieu initié par les motivations suivantes :

- Une augmentation sur le territoire de locaux professionnels innovants et modulables
- Une volonté marquée d'optimiser la décentralisation pour affirmer une mise en réseau communautaire sur les communes du territoire Sud Roussillon.

Tout d'abord, il est proposé de nommer ce tiers-lieu « DECLIC » (Développement Economique Coworking Lieu Innovation et Collaboration).

L'espace de coworking et l'auditorium feront l'objet de conventions classiques de prestation de service et les bureaux seront loués par le biais d'un contrat de prestation d'hôtellerie d'entreprise tel que celui utilisé par l'Hôtel d'entreprises « Ambition ».

Quel que soit le mode d'occupation, les occupants seront soumis au respect du règlement intérieur, dont le projet est ci-annexé.

Enfin, il est proposé de fixer les tarifs HT (TVA 20%° prestations de services) d'hébergement suivants :

Bureaux standards de 17,42 m ² et de 22,06 m ²	25 € la ½ journée
	50 € / journée
	150 € / semaine
	450 € / mois
Bureau « aveugle » de 15,36 m ²	350 € / mois
Bureau premium de 26,82 m ²	600 € / mois

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** de dénommer le tiers lieu « Déclic » ;

↳ **APPROUVE** le projet de contrat de prestation à conclure avec les clients du tiers-lieu pour les occupations de courte et moyenne durée concernant les espaces privatifs, ci-annexé ;

↳ **APPROUVE** le règlement intérieur qui sera au contrat de prestation ci-annexé ;

↳ **APPROUVE** les tarifs des prestations du tiers lieu concernant les parties privatives ;

↳ **DIT QUE** les recettes seront inscrites au budget concerné ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer les contrats de prestations ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20240327-2024-03-25C-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024